



Organisation de soirée associative

Par **sanka**, le **13/05/2009 à 18:27**

Bonjour,
Notre association souhaiterait organiser une soirée en extérieur. Le lieu est privé et relativement éloigné des habitations.
Seulement c'est la première fois, et nous aimerions que tout ça se passe dans le meilleur des mondes.
Quelles sont les dispositions légales à prendre.
Concernant :
_ sa déclaration en mairie, aux autorités et aux pompiers. _ le débit de boissons (alcoolisées ou non). _ le choix de son statut en tant que soirée privée ou publique.

Par **Tisuisse**, le **13/05/2009 à 18:40**

Bonjour,
Sur cette même feuille, en haut et à droite, vous avez une petite fenêtre intitulée Recherche sur experatoo. Vous indiquez dans la case : soirée privée, et vous envoyez. De nombreux posts ont déjà été débattus sur ce domaine et vous y trouverez vos réponses.
Bonne lecture.